

Réf. : 2021/ 05
Affaire suivie par Doris CAPITAL
Directrice du Conservatoire
Tél. : 01 53 48 10 17

Le 10 mai 2021

A l'attention des élèves et parents d'élèves du conservatoire

Objet : Demande de réinscription pour l'année scolaire 2021/2022.

Chers élèves, Chers parents d'élèves,

Veillez trouver ci-dessous les différentes démarches concernant les réinscriptions des élèves au conservatoire pour la prochaine année scolaire 2021/2022.

En raison de la crise sanitaire du Covid 19, je vous remercie de privilégier les retours des formulaires de demande de réinscription et des pièces justificatives par mail conservatoire.ville@maisons-alfort.fr Si vous êtes dans l'impossibilité de faire un retour par mail, nous vous recevrons au conservatoire uniquement sur rendez-vous, dans le respect des gestes barrière (port de masque, distanciation), sans oublier de vous munir de votre propre stylo dans le cas où vous devriez remplir ou signer un document.

1^{ère} étape : lundi 17 mai au samedi 5 juin : réinscriptions à l'aide du formulaire ci-joint, (pour rappel, 1 formulaire par élève) que vous devez compléter et retourner au conservatoire au plus tard **le samedi 5 juin 2021** avec les pièces justificatives listées ci-dessous :

- Justificatif de domicile **récent** (moins 3 mois) quittance de loyer, gaz, électricité ou eau ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile 2021/2022 (couvrant les activités extrascolaires) ;
- Certificat médical pour les élèves inscrits en danse y compris en niveau initiation 1 et 2 (**OBLIGATOIRE**) ;
- Pour le règlement de la cotisation annuelle, si le prélèvement est le mode de règlement choisi, merci de fournir un nouveau RIB en cas de changement de banque.

Pour tout renseignement, une permanence téléphonique est mise à votre disposition du lundi au vendredi de 14h00 à 19h00.

2^{ème} étape : au cours du mois de juillet, envoi par le conservatoire :

- Courrier de confirmation de réinscription
- Livret scolaire comportant tous les renseignements de l'élève ainsi que certains horaires de cours
- L'appel de cotisation et l'autorisation de prélèvement (si paiement en 3 fois) à vérifier et signer
- Planning des rencontres élèves/professeurs
- Extrait du Règlement intérieur approuvé par le Conseil Municipal de la ville de Maisons-Alfort article 15

3^{ème} étape : avant le 25 septembre inclus.

- Règlement de la cotisation annuelle : il devra être effectué avant le samedi 25 septembre. Après cette date, la place sera considérée comme disponible et sera attribuée à un(e) nouvel(le) élève. Le règlement de la cotisation valide l'inscription définitive au conservatoire. Il peut s'effectuer :
 - En une seule fois : par chèque à l'ordre du **RR MA CONSERVATOIRE**. Les chèques seront encaissés sous huitaine ;
 - En une seule fois : en espèces pour un montant égal ou inférieur à 300 euros uniquement ;
 - En 3 fois par prélèvements : **5 novembre 2021 – 4 février 2022 - 5 mai 2022.**

RAPPELS :

→ Les dossiers incomplets ne seront pas traités et seront restitués en l'état.
→ La scolarité au conservatoire peut être remise en cause dans les cas suivants : extrait du règlement intérieur article 15 - conditions de maintien

b) Instrument prêté par le conservatoire non rendu dans les délais.
c) Élève n'étant pas en possession et jouissance de l'instrument ou du matériel pédagogique indispensable à son travail régulier et de qualité.

L'inscription au Conservatoire des élèves adultes en cursus musique est conditionnée par le nombre de places disponibles et le nombre d'années de cours suivis conformément au règlement des études (**6 ans maximum**).

Reprise de tous les cours : **lundi 13 septembre 2021**



Aucun élève danseur ne sera accepté en cours s'il n'a pas fourni son certificat médical.

Si vous ne souhaitez pas vous réinscrire, il est important que vous nous le confirmiez en remplissant la fiche ci-jointe en cochant le motif de non-réinscription.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous connecter sur le site internet de la ville : www.maisons-alfort.fr, rubrique « Sport, culture et loisirs » via culturelle Le Conservatoire. Vous pouvez également nous adresser un mail en précisant vos coordonnées et le nom de l'élève.

Vous souhaitant bonne réception, le service administratif et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie de recevoir, Chers élèves, Chers parents d'élèves, mes sincères salutations.

Directrice du Conservatoire

Doris CAPITAL